



Conférence des Parties

Vingt-huitième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

**Questions relatives au Comité permanent
du financement**

**Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris**

Cinquième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

**Questions relatives au Comité permanent
du financement**

Rapport du Comité permanent du financement*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité permanent du financement (CPF) en 2023 concernant : le doublement du financement de l'adaptation ; le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage ; les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre ; le forum du CPF sur le financement de transitions justes ; l'auto-évaluation à laquelle le CPF a procédé dans le cadre du deuxième examen de ses fonctions ; l'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Il renferme également des informations sur la coopération du CPF avec les autres organes constitués au titre de la Convention et sur sa participation aux travaux menés dans le cadre des différents domaines thématiques, ainsi que sur les résultats des trentième, trente et unième et trente-deuxième réunions du CPF. En outre, on trouvera en annexe la liste des membres du CPF, le plan de travail du CPF pour 2024 et le plan général des trois rapports techniques qu'il a été demandé au CPF de publier en 2024.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la trente-deuxième réunion du Comité permanent du financement.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
évaluation biennale	évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNA	plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. Le Comité permanent du financement (CPF) établit des rapports annuels à l'intention de la Conférence des Parties (COP)¹. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le CPF concourait à l'application de l'Accord de Paris conformément aux fonctions et responsabilités qu'elle lui avait attribuées².

2. La COP, à sa vingt-septième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa quatrième session, ont approuvé³ le programme de travail du CPF pour 2023⁴.

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport contient des informations sur les travaux menés par le CPF en 2023, notamment sur ses réunions, pour examen par la COP et la CMA.

C. Mesures que pourraient prendre la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

4. La COP et la CMA voudront peut-être examiner :

a) Le résumé du rapport sur le doublement du financement de l'adaptation (voir par. 15 à 20 ci-dessous)⁵ ;

b) Le résumé du rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage (voir par. 21 à 27 ci-dessous)⁶ ;

c) La synthèse des vues sur les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment sur les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre (voir par. 28 à 34 ci-dessous)⁷ ;

d) Le compte rendu de l'édition 2023 du forum du CPF sur le financement de transitions justes⁸ et le thème de la prochaine édition (voir par. 35 à 42 ci-dessous) ;

e) Le rapport d'auto-évaluation que le CPF a établi dans le cadre du deuxième examen de ses fonctions (voir par. 43 à 46 ci-dessous)⁹ ;

f) Le projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier (voir par. 47 à 51 ci-dessous)¹⁰.

5. La COP et la CMA voudront peut-être prendre note :

a) De la composition du CPF (voir annexe I) ;

b) Du plan de travail du CPF pour 2024 (voir annexe II) ;

¹ En application de la décision 2/CP.17, par. 120.

² Décision 1/CP.21, par. 63.

³ Décisions 14/CP.27, par. 17, et 14/CMA.4, par. 1.

⁴ FCCC/CP/2022/8-FCCC/PA/CMA/2022/7, annexe II.

⁵ FCCC/CP/2023/2/Add.1-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.1.

⁶ FCCC/CP/2023/2/Add.2-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.2.

⁷ FCCC/CP/2023/2/Add.3-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.3.

⁸ FCCC/CP/2023/2/Add.4-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.4.

⁹ FCCC/CP/2023/2/Add.5-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.5.

¹⁰ FCCC/CP/2023/2/Add.6-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.6.

c) Du plan général des trois rapports techniques qu’il a été demandé au CPF de publier en 2024 (voir annexes III à V), à savoir :

- i) Le rapport de la sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l’action en faveur du climat ;
- ii) Le deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l’Accord de Paris ;
- iii) Le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an.

II. Composition et réunions du Comité permanent du financement

A. Composition

6. Le CPF a réélu Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Gertraud Wollansky (Autriche) aux fonctions de coprésident(e)s du Comité jusqu’à sa première réunion de 2024.

7. Hyekyoung Jung (République de Corée) a été nommée en remplacement d’Ali Waqas Malik (Pakistan), Katarzyna Kowalska (Roumanie) a remplacé Bianca Moldovean (Roumanie), Ian Naumkin (Fédération de Russie) a remplacé Konstantin Kulikov (Fédération de Russie), Chandni Raina (Inde) a remplacé Abdelrahman M. Al-Gwaiz (Arabie Saoudite), Saiko Saito (Japon) a remplacé Toru Sugio (Japon) et Brittany Young (Australie) a remplacé Fiona Gilbert (Australie).

8. La liste des membres du CPF au 28 septembre 2023 figure à l’annexe I.

B. Réunions

9. Le CPF a tenu trois réunions en 2023 : sa trentième les 6 et 7 mars à Vienne, sa trente et unième les 22 et 23 juillet à Bangkok et sa trente-deuxième du 26 au 28 septembre à Genève. Toutes se sont tenues en présentiel, mais les membres et observateurs ont pu y prendre part à distance. La trentième réunion a consisté en des séances plénières et des séances en petits groupes, la trente et unième réunion a consisté exclusivement en des séances plénières, et la trente-deuxième réunion a consisté en des séances plénières et des séances en petits groupes, compte tenu de la charge de travail élevée. Quelque 180 représentants de Parties, d’organisations dotées du statut d’observateur (organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales, groupes de réflexion et banques multilatérales de développement) et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier ont participé aux réunions, dont 110 en présentiel.

10. Au total, 31 documents d’information et rapports ont été établis pour les réunions, avec le concours du secrétariat, et examinés par le CPF. À chaque réunion et entre les réunions, le CPF a consulté les parties prenantes dans le cadre de l’élaboration des rapports. Les documents et les enregistrements des réunions sont disponibles sur le site Web du CPF¹¹.

11. À sa trentième réunion, le CPF a notamment¹² :

a) Nommé Mattias Frumerie (Suède) et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) cofacilitateurs des travaux relatifs au rapport sur le doublement du financement de l’adaptation¹³. Il a approuvé le plan général du rapport, ainsi que le plan de travail et le calendrier selon lesquels le rapport serait établi. Il a aussi décidé d’inviter les parties prenantes à lui communiquer des informations et données susceptibles d’enrichir le rapport, fixant au 31 juillet 2023 la date limite de soumission des contributions¹⁴ ;

¹¹ <https://unfccc.int/scf/scf-meetings-and-documents>.

¹² Voir le document du Comité publié sous la cote SCF/2023/30/9.

¹³ En application de la décision 1/CMA.4, par. 42.

¹⁴ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call%20for%20inputs_x2AF_clean.pdf.

b) Nommé Apollonia Miola (Union européenne) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) cofacilitatrices des travaux relatifs au rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage¹⁵. Il a approuvé le plan général du rapport, ainsi que le plan de travail et le calendrier selon lesquels le rapport serait établi. Il a décidé que le rapport prendrait la forme d'un guide ;

c) Nommé Kevin Adams (États-Unis d'Amérique) et Chandni Raina (Inde) cofacilitateurs des travaux relatifs aux moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment aux options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre¹⁶. Il a approuvé le plan général d'une synthèse des vues sur la question, ainsi que le plan de travail et le calendrier selon lesquels cette synthèse serait établie. Il a aussi décidé d'inviter les parties prenantes à lui faire part de leurs vues, fixant au 31 mai 2023 la date limite de soumission des contributions¹⁷ ;

d) Nommé Katarzyna Kowalska (Roumanie) et Mohamed Nasr (Égypte) cofacilitateurs des travaux relatifs à l'édition 2023 du forum sur le financement de transitions justes¹⁸. Il a décidé des principaux objectifs et sous-thèmes du forum, et envisagé différentes options quant au lieu et aux dates de la manifestation ;

e) Nommé Gabriela Blatter (Suisse) et Mohamed Nasr (Égypte) cofacilitateurs des travaux relatifs au rapport d'auto-évaluation qu'il devait établir dans le cadre du deuxième examen de ses fonctions¹⁹. Il a décidé de procéder à une enquête auprès de ses membres, des Parties et des organisations dotées du statut d'observateur pour recueillir leurs avis sur l'efficacité de ses travaux, avis sur la base desquels il élaborerait le rapport. Il a également approuvé le calendrier selon lequel le rapport serait établi ;

f) Nommé Ivan Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie) cofacilitateur des travaux relatifs au projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier²⁰. Gertraud Wollansky a été nommée cofacilitatrice pendant l'intersession ;

g) Nommé les coordonnateurs chargés de le représenter auprès des autres organes constitués au titre de la Convention et dans le cadre des activités relatives aux différents domaines thématiques²¹ ;

h) Eu des échanges avec les coprésidents du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, qui se sont dits conscients des liens qui existaient entre ses travaux et les activités menées au titre du programme de travail, et ont réaffirmé leur intention de maintenir un dialogue ouvert avec lui.

12. À sa trente et unième réunion, le CPF a notamment²² :

a) Décidé de poursuivre les travaux relatifs au rapport sur le doublement du financement de l'adaptation, compte tenu des observations reçues au cours de la réunion et des commentaires formulés par écrit par ses membres après la réunion, en vue de l'établissement de la version quasi définitive du rapport et d'un projet de résumé pour examen et achèvement à sa trente-deuxième réunion ;

b) Décidé de poursuivre les travaux relatifs au rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage, compte tenu des observations reçues au cours de la réunion et des commentaires formulés par écrit par ses membres après la réunion, en vue de l'établissement de la version quasi définitive du rapport et d'un projet de résumé pour examen et achèvement à sa trente-deuxième réunion ;

¹⁵ En application de la décision 14/CP.27, par. 11.

¹⁶ En application de la décision 14/CMA.4, par. 4.

¹⁷ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Call%20for%20inputs_Art2.1.c_SCF_v2.pdf.

¹⁸ En application des décisions 2/CP.17, par. 121 a), et 14/CP.27, par. 15.

¹⁹ En application des décisions 15/CP.27, annexe, par. 4 e), et 15/CMA.4.

²⁰ En application de la décision 2/CP.17, par. 121 c).

²¹ En application de la décision 2/CP.17, par. 121 b). Pour plus de détails, voir le chapitre III.H du présent rapport.

²² Voir le document du Comité publié sous la cote SCF/2023/31/11.

c) Décidé de poursuivre les travaux relatifs à la synthèse des vues sur les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment sur les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre, compte tenu des observations reçues au cours de la réunion et des commentaires formulés par écrit par ses membres après la réunion, en vue de l'établissement de la version quasi définitive du rapport et d'un projet de résumé pour examen et achèvement à sa trente-deuxième réunion ;

d) Examiné les résultats du forum sur le financement de transitions justes, faisant observer que le compte rendu du forum serait établi pendant l'intersession, et invité ses membres à faire part de leurs suggestions quant au thème de l'édition suivante du forum avant le 31 août 2023, pour examen et décision à sa trente-deuxième réunion ;

e) Approuvé le plan général du rapport d'auto-évaluation qu'il devait établir dans le cadre du deuxième examen de ses fonctions, ainsi que le questionnaire de l'enquête qu'il prévoyait de mener. Il a également décidé de procéder à l'enquête pendant l'intersession afin de pouvoir ensuite élaborer le projet de rapport d'auto-évaluation pour examen et achèvement à sa trente-deuxième réunion ;

f) Approuvé le plan général des trois rapports techniques qu'il lui avait été demandé de publier en 2024, à savoir : 1) le rapport de la sixième évaluation biennale (voir annexe III) ; 2) le deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris (voir annexe IV) ; 3) le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre (voir annexe V).

13. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a notamment²³ :

a) Achievé le rapport sur le doublement du financement de l'adaptation et son résumé ;

b) Achievé le rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage et son résumé. Il a décidé d'inclure dans le rapport un résumé de ses débats sur une éventuelle actualisation de sa définition opérationnelle du financement de l'action climatique, et d'y mettre en avant les travaux qu'il consacrait aux définitions du financement de l'action climatique dans le contexte de la sixième évaluation biennale ;

c) Achievé la synthèse des vues sur les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment sur les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre. Dans le cadre de ses activités de communication, il a décidé d'organiser, à l'intention de tous les acteurs intéressés, y compris les représentants des ministères des finances, un webinaire sur les enseignements tirés du travail de synthèse ;

d) Achievé le compte rendu de l'édition 2023 du forum sur le financement de transitions justes et arrêté les thèmes des deux éditions suivantes (voir par. 42 ci-dessous) ;

e) Achievé le rapport d'auto-évaluation qu'il devait établir dans le cadre du deuxième examen de ses fonctions ;

f) Décidé de soumettre à la COP, à sa vingt-huitième session, et à la CMA, à sa cinquième session, une compilation-synthèse des communications reçues dans le cadre de l'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, tout en soulignant que les vues exprimées ne faisaient pas l'objet d'un consensus parmi ses membres.

C. Dates et lieu des prochaines réunions

14. Afin d'aider ses membres et les observateurs à s'organiser, le CPF a arrêté, à sa trente-deuxième réunion, les dates et le lieu des réunions qu'il tiendrait en 2024. Il a décidé que :

a) Sa trente-troisième réunion se tiendrait du 26 au 28 février 2024 à Bonn ;

²³ Voir le document du Comité publié sous la cote SCF/2023/32/13.

- b) Sa trente-quatrième réunion se tiendrait du 29 au 31 mai 2024 à Bonn ;
- c) Sa trente-cinquième réunion se tiendrait du 4 au 6 septembre 2024 en République-Unie de Tanzanie.

III. Travaux du Comité permanent du financement

A. Rapport sur le doublement du financement de l'adaptation

15. À sa troisième session, la CMA a prié instamment les pays développés parties de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019, l'idée étant que la fourniture de ressources financières accrues permette de parvenir à un équilibre entre atténuation et adaptation, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris²⁴. À sa quatrième session, elle a demandé au CPF d'élaborer un rapport sur le doublement du financement de l'adaptation, conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3, afin qu'elle puisse l'examiner à sa cinquième session²⁵.

16. À sa trentième réunion, le CPF a débattu de la portée et du plan général du rapport sur le doublement du financement de l'adaptation, ainsi que de la méthode de collecte et de présentation des informations. Les membres ont aussi étudié la possibilité de suivre une approche analogue à celle qu'ils appliquaient dans le cadre des évaluations biennales pour analyser les données les plus récentes sur le financement de l'adaptation et les tendances en la matière, évoquant notamment la ventilation du financement par région et sous-région et l'efficacité du financement de l'adaptation sur les plans de l'accès, de l'appropriation nationale, des délais de mise à disposition des fonds et de l'impact. Il a été souligné que le rapport aiderait les pays à cerner les obstacles au doublement du financement de l'adaptation, à trouver des moyens de surmonter ces obstacles et à accroître l'impact des fonds sur le terrain.

17. Une équipe technique, composée d'experts externes et de membres du secrétariat, a élaboré, sous la direction des cofacilitateurs, les différentes versions préliminaires du rapport pour examen à chacune des réunions du CPF, ainsi que le premier projet de résumé, qui comportait des propositions de recommandations pour examen à la trente-deuxième réunion. Le CPF a reçu 17 communications en réponse à son appel à contributions (3 de Parties et 14 d'entités non parties).

18. À sa trente et unième réunion, le CPF a examiné le premier avant-projet de rapport et donné des orientations en vue de l'établissement d'une version quasi définitive.

19. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a examiné le projet de résumé et la version quasi définitive du rapport. Les membres ont donné leur avis sur les sources et la visualisation des données, et ont débattu des enjeux du financement de l'adaptation (obstacles à surmonter et chances à saisir). En outre, ils ont examiné des propositions de recommandations sur le doublement du financement de l'adaptation et sur des questions plus larges en lien avec l'accroissement de ce financement et le manque de données.

20. À la même réunion, le CPF a établi la version définitive du rapport et du résumé en vue de leur publication²⁶.

²⁴ Décision 1/CMA.3, par. 18.

²⁵ Décision 1/CMA.4, par. 42.

²⁶ Le rapport englobe le résumé établi par le CPF et le rapport technique élaboré par des experts externes sous la direction du CPF. Le rapport sera disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/SCF>. Le résumé fait l'objet d'un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.1-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.1).

B. Travaux relatifs aux définitions du financement de l'action climatique

21. À sa vingt-septième session, la COP a demandé au CPF d'élaborer, pour examen à sa vingt-huitième session, en s'appuyant sur les travaux du Comité concernant les définitions du financement de l'action climatique, un rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage qui pourraient être considérées dans le cadre du processus de la Convention, notamment en vue de mettre à jour au besoin la définition opérationnelle du financement de l'action climatique élaborée par le CPF, et d'aider les Parties à élaborer leurs rapports nationaux, et a invité les Parties et les entités non parties à soumettre avant le 30 avril 2023 de nouvelles communications via le portail prévu à cet effet²⁷.

22. Quatre communications ont été soumises en réponse à la demande de la COP (voir par. 21 ci-dessus). Trois étaient des versions étoffées de précédentes communications soumises par les mêmes Parties en 2020 et 2022, et la quatrième provenait d'une entité non partie. Au total, 21 Parties, groupes de Parties et entités non parties ont communiqué des observations sur les définitions du financement de l'action climatique depuis 2020. Ces observations sont synthétisées au chapitre II du rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage.

23. À sa trentième réunion, le CPF a débattu de la portée et du plan général du rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique, ainsi que des différentes méthodes et approches du regroupement des définitions. Il a décidé que le rapport prendrait la forme d'un guide, dans lequel on trouverait : 1) des arbres de décision dont les utilisateurs pourraient se servir pour élaborer ou réviser une définition du financement de l'action climatique en fonction de leurs besoins particuliers ; 2) des exemples de définitions actuellement en usage pour les diverses options proposées à chaque nœud de décision.

24. Le CPF a décidé que, dans le cadre de l'établissement du rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage, il se servirait non seulement des communications reçues, mais aussi d'informations issues d'autres rapports pertinents. Il est également convenu d'envisager d'actualiser sa définition opérationnelle du financement de l'action climatique dans le plan général du rapport et de réfléchir à la manière de rendre compte du travail de révision de la définition à une réunion ultérieure.

25. Avec l'aide du secrétariat, les cofacilitatrices des travaux relatifs au rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique en usage ont élaboré un premier avant-projet de rapport pour examen à la trente et unième réunion du CPF. À cette réunion, les membres du CPF ont donné leur avis sur le rapport, notamment sur le regroupement des définitions, sur l'utilisation d'exemples et sur la version actualisée de la synthèse des observations mentionnées au paragraphe 22 ci-dessus. Le CPF a aussi débattu de l'approche selon laquelle devait être envisagée une potentielle actualisation de sa définition opérationnelle du financement de l'action climatique. Il a décidé d'inviter les parties prenantes à communiquer des observations par écrit, en particulier sur l'approche de l'actualisation de sa définition opérationnelle du financement climatique.

26. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a examiné la version quasi définitive du rapport, ainsi que la version actualisée de la synthèse des observations reçues et un projet de résumé. Les membres ont débattu de la possibilité d'ajouter des éléments visuels au rapport afin d'en rendre la lecture plus aisée. Ils ont aussi réfléchi aux options envisageables pour actualiser la définition opérationnelle du financement de l'action climatique et décidé de faire figurer dans le rapport un résumé de leurs discussions. En outre, ils sont convenus de mettre en avant dans le rapport les travaux que le CPF consacrait aux définitions du financement de l'action climatique dans le contexte de la sixième évaluation biennale, dont le rapport paraîtrait en 2024.

27. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a établi la version définitive du rapport et du résumé en vue de leur publication²⁸.

²⁷ Décision 14/CP.27, par. 11.

²⁸ Le rapport englobe le résumé établi par le CPF et le rapport technique élaboré par le secrétariat sous la direction du CPF. Le rapport sera disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/SCF>.

C. Travaux relatifs au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris

28. À sa quatrième session, la CMA a demandé au CPF de poursuivre ses travaux concernant les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, y compris les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre, conformément au paragraphe 2 de la décision 10/CMA.3, pour examen à sa cinquième session, et a invité les Parties et les parties prenantes du secteur financier à soumettre avant le 30 avril 2023 de nouvelles communications à ce sujet via le portail prévu à cet effet²⁹.

29. À sa trentième réunion, le CPF a débattu de la nature du mandat et est convenu qu'il fallait actualiser la synthèse des vues sur la question compte tenu des dernières communications reçues. Il a jugé important d'assurer la cohérence de ses activités avec les travaux menés au titre : du dialogue de Charm el-Cheikh sur le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris ; du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ; du bilan mondial. Il a examiné et approuvé le plan général de la synthèse.

30. À la trente et unième réunion du CPF, les membres ont examiné le premier avant-projet de la synthèse des vues, élaboré par les cofacilitateurs avec l'appui du secrétariat, et fait part de leurs impressions. Le CPF a prié les cofacilitateurs d'établir, pour examen à sa trente-deuxième réunion, la version quasi définitive de la synthèse, en prenant en considération les observations faites oralement et par écrit pendant la réunion, et par écrit par ses membres après la réunion, ainsi que les communications reçues.

31. En 2022 et 2023, 33 Parties, groupes de Parties et entités non parties ont communiqué des observations sur les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment sur les options en matière d'approches et de lignes directrices pour la mise en œuvre.

32. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a examiné la version quasi définitive de la synthèse des vues, y compris un résumé. Les membres du CPF se sont dits favorables à une approche systématique de la prise en compte des vues exprimées par les Parties et les entités non parties, et se sont demandé si la synthèse devait rendre compte des enseignements tirés du premier bilan mondial concernant le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris. En outre, ils ont affirmé qu'il fallait restituer dans toutes leurs nuances les points de vue exprimés dans les communications quant à la signification de l'expression « flux financiers compatibles » dans le contexte du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, et ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur les risques d'écoblanchiment, contre lesquels les auteurs des communications ont mis en garde.

33. Les cofacilitateurs ont fait part de leur intention d'organiser début novembre 2023, dans le cadre du plan de communication, un webinaire sur les enseignements tirés du travail de synthèse, qui s'adresserait à tous les acteurs intéressés, y compris les représentants des ministères des finances.

34. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a établi la version définitive du rapport de synthèse en vue de sa publication³⁰.

D. Forum du Comité permanent du financement

1. Forum sur le financement de transitions justes

35. La COP a chargé le CPF de mettre en place un forum de communication et d'échange permanent de l'information entre les organes et les entités chargés de financer les mesures prises pour faire face aux changements climatiques afin de promouvoir l'établissement de

Le résumé fait l'objet d'un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.2-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.2).

²⁹ Décision 14/CMA.4, par. 4.

³⁰ Le rapport de synthèse fait l'objet d'un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.3-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.3).

liens et la cohérence³¹. En outre, elle l’a encouragé à faciliter la participation du secteur privé, des institutions financières et des milieux universitaires à ce forum, et lui a demandé de renforcer encore son dialogue avec les parties prenantes³².

36. Le thème de l’édition 2023 du forum sur le financement de transitions justes ayant été arrêté en 2022, les cofacilitateurs ont établi le programme du forum avant la trente et unième réunion du CPF, en tenant compte des sous-thèmes proposés par les membres du CPF et les observateurs aux vingt-neuvième et trentième réunions, à savoir : recenser les difficultés et les perspectives associées aux transitions et aux transitions justes ; financer des transitions justes pour promouvoir la réalisation des objectifs de l’Accord de Paris et, plus largement, des objectifs de développement durable ; les moteurs d’une transition juste ; définir les rôles que les entités non parties, y compris le secteur privé, ont à jouer dans le financement de transitions justes et réfléchir aux moyens de les soutenir ; garantir des transitions justes et inclusives, qui ne laissent pas de côté les travailleurs et les populations et parties prenantes touchées.

37. Dans le cadre des préparatifs du forum, le CPF a collaboré avec le Gouvernement thaïlandais, la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique, ainsi que des organisations internationales et des organisations de la société civile activement engagées dans la promotion de transitions justes.

38. L’édition 2023 du forum a eu lieu à Bangkok les 17 et 18 juillet 2023. Plus de 130 personnes étaient présentes physiquement et 60 autres ont participé à distance. Les participants étaient des représentants du CPF, d’autorités publiques, d’organismes des Nations Unies, d’organisations internationales, d’entités fonctionnelles du Mécanisme financier, de fonds multilatéraux pour le climat, d’organismes bilatéraux, du secteur privé, des milieux universitaires, de groupes de réflexion et d’organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion de transitions justes. Le programme et l’enregistrement vidéo du forum sont disponibles sur la page Web du forum³³.

39. À la trente et unième réunion du CPF, les membres ont fait le point sur le forum et noté que les cofacilitateurs établiraient un projet de résumé des conclusions du forum avant la trente-deuxième réunion.

40. À la trente-deuxième réunion du CPF, les membres ont examiné le projet de compte rendu et formulé des observations par écrit avant d’établir la version définitive du compte rendu en vue de sa publication³⁴.

2. Prochaines éditions du forum

41. À sa trente et unième réunion, le CPF a invité ses membres à faire part de leurs suggestions quant au thème de l’édition 2024 du forum avant le 31 août 2023, pour examen à sa trente-deuxième réunion.

42. À la trente-deuxième réunion du CPF, les membres ont examiné les suggestions et arrêté les thèmes des deux éditions suivantes du forum, précisant que le CPF pourrait revenir sur le thème de l’édition 2025 en 2024 si besoin. Les thèmes seraient les suivants :

a) 2024 : « Accélérer l’action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre » ;

b) 2025 : « Accélérer l’action climatique et le renforcement de la résilience grâce au financement de systèmes alimentaires et d’une agriculture durables ».

³¹ Décisions 2/CP.17, par. 121 a), et 14/CP.27, par. 15.

³² Décisions 5/CP.18, par. 4, et 8/CP.23, par. 14.

³³ <https://unfccc.int/event/2023-forum-of-the-standing-committee-on-finance-financing-just-transitions>.

³⁴ Le compte rendu fait l’objet d’un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.4–FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.4).

E. Auto-évaluation des fonctions du Comité permanent du financement

43. À sa vingt-septième session, la COP a adopté le cadre de référence du deuxième examen des fonctions du CPF par une décision que la CMA a faite sienne à sa quatrième session³⁵. À la même session, elle a invité les membres du CPF, entre autres parties prenantes, à soumettre, avant le 30 avril 2023, leurs points de vue sur le deuxième examen des fonctions du CPF, en tenant compte du cadre de référence, pour examen par le SBI à sa cinquante-huitième session³⁶. Dans le cadre de l'examen, le SCF a établi, pour la cinquante-huitième session du SBI, une vue d'ensemble des produits livrés par le SCF au cours de la période considérée et des décisions connexes prises par la COP et la CMA³⁷.

44. À la trentième réunion du CPF, les membres ont estimé que les questions posées dans le cadre de l'enquête qu'ils avaient accepté de mener devaient amener les personnes sondées à s'interroger et à exprimer leur point de vue sur les éléments suivants :

- a) Le double rôle du CPF, qui était un organe à la fois technique et politique ;
- b) La nécessité de réorienter les fonctions du CPF ou d'en revoir la hiérarchisation, et les mécanismes à utiliser à cette fin ;
- c) L'alignement des mandats du CPF sur ses fonctions de base ;
- d) La manière dont le CPF s'employait à faire connaître ses produits auprès des Parties et des entités non parties ;
- e) La mesure dans laquelle les parties prenantes externes échangeaient avec le CPF et trouvaient ses produits utiles.

45. À sa trente et unième réunion, le CPF a approuvé le questionnaire de l'enquête et le plan général du rapport d'évaluation, qui lui ont été soumis par les cofacilitateurs. Il a prié les cofacilitateurs de procéder à l'enquête et d'établir le projet de rapport d'évaluation pendant l'intersession, pour examen à sa trente-deuxième réunion.

46. À sa trente-deuxième réunion, le CPF, se fondant sur les résultats et l'enquête, a réfléchi aux solutions envisageables pour accroître l'efficacité de ses travaux et décidé des solutions à inclure dans son rapport d'auto-évaluation, puis a établi la version définitive du rapport en vue de sa publication³⁸.

F. Projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier

47. À sa dix-septième session, la COP a chargé le CPF d'établir à son intention un projet de directives destiné aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier de la Convention, afin d'accroître la cohérence et l'utilité de ces directives, en tenant compte des rapports annuels des entités concernées ainsi que des observations communiquées par les Parties³⁹. À sa vingt et unième session, elle a décidé que le CPF concourait à l'application de l'Accord conformément aux fonctions et responsabilités qu'elle lui avait attribuées⁴⁰, ce que la CMA a confirmé à la troisième partie de sa première session⁴¹.

³⁵ Décisions 15/CP.27, par. 1, et 15/CMA.4. Le cadre de référence figure à l'annexe de la décision 15/CP.27.

³⁶ Décision 15/CP.27, par. 3.

³⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202306051217---SCF%20Submission%20to%20SBI%2058.pdf>.

³⁸ Le rapport d'auto-évaluation fait l'objet d'un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.5-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.5).

³⁹ Décision 2/CP.17, par. 121 c).

⁴⁰ Décision 1/CP.21, par. 63.

⁴¹ Décision 3/CMA.1, par. 6.

48. Le 30 août 2023, dans le cadre de l'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, le CPF a publié sur sa page Web un appel à contributions à l'intention des Parties et des organes constitués, fixant le délai de soumission au 15 septembre 2023⁴².

49. À la date du 26 septembre 2023, le CPF avait reçu sept communications relatives au projet de directives de la part de Parties et d'organes constitués⁴³. Les cofacilitateurs ont établi une compilation-synthèse des communications reçues pour examen par le CPF à sa trente-deuxième réunion. À la trente-deuxième réunion, ils ont actualisé la compilation-synthèse, cinq communications supplémentaires ayant été reçues pendant la réunion⁴⁴. Ils ont regroupé les éléments de toutes les communications par domaine thématique et synthétisé, dans la mesure du possible, les communications dont des éléments de fond se recoupaient. Ils ont également inclus dans la version actualisée de la compilation-synthèse les avis des secrétariats des entités fonctionnelles selon lesquels certaines dispositions du projet de directives ne pourraient pas être appliquées.

50. Les cofacilitateurs ont suggéré que la compilation-synthèse soit soumise en tant que projet de directives établi par le CPF. Certains membres ont toutefois émis des réserves quant à cette idée, car seul un très faible nombre de Parties et de groupes de Parties avaient soumis des communications. Certains membres ont aussi estimé qu'il aurait fallu plus de temps pour que le travail de compilation et de synthèse puisse être fait correctement, étant donné que de nombreuses communications avaient été soumises après la date limite et que certaines avaient été reçues pendant la réunion.

51. À sa trente-deuxième réunion, le CPF a décidé de soumettre à la COP, à sa vingt-huitième session, et à la CMA, à sa cinquième session, la compilation-synthèse des communications sur le projet de directives, telle qu'établie par les cofacilitateurs, tout en soulignant que les vues exprimées ne faisaient pas l'objet d'un consensus parmi ses membres et que les Parties pouvaient se référer aux communications et faire des propositions supplémentaires⁴⁵.

G. Genre

52. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus⁴⁶. À ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, elle a encouragé le CPF à continuer de prendre des mesures visant à prendre en considération les questions de genre dans l'exécution de son plan de travail⁴⁷. À sa vingt-septième session, elle a demandé aux Parties de veiller à l'équilibre entre les sexes et à une représentation géographique équitable lorsqu'elles désignaient les membres du CPF⁴⁸.

53. Le CPF a pris en compte les questions de genre dans le cadre de ses travaux techniques lorsqu'il y avait lieu. Dans le rapport sur le doublement du financement de l'adaptation, par exemple, il traite de la sensibilité du financement aux différences entre les sexes et souligne que la prise en considération des questions de genre est une démarche essentielle pour améliorer le financement de l'adaptation et le rendre plus conforme au programme de travail de Lima relatif au genre et à son plan d'action pour l'égalité des sexes, ainsi qu'au paragraphe 5 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

⁴² En application des décisions 16/CP.27, par. 21, et 17/CP.27, par. 18.

⁴³ Les communications avaient été soumises par le Comité de l'adaptation, le LEG et le Comité exécutif de la technologie, ainsi que par le Chili, l'Union européenne, la Suisse et les États-Unis.

⁴⁴ Les communications avaient été soumises par le Groupe des États arabes, les pays en développement animés du même esprit, le CPF et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, ainsi que par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

⁴⁵ La compilation-synthèse fait l'objet d'un additif au présent rapport (FCCC/CP/2023/2/Add.6-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.6).

⁴⁶ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁴⁷ Décisions 11/CP.25, par. 14, et 5/CP.26, par. 26.

⁴⁸ Décision 14/CP.27, par. 19.

54. Dans le cadre de toutes les manifestations qu'il a organisées en 2023, le CPF s'est efforcé d'assurer une représentation équilibrée des genres parmi les intervenants. Lors du forum sur le financement de transitions justes, par exemple, 57 % des intervenants étaient des femmes.

H. Relations avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et les organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris

55. À sa vingt et unième session, la COP a demandé au CPF de continuer de s'attacher à coopérer plus étroitement avec toutes les parties prenantes et tous les organes constitués au titre de la Convention⁴⁹. À sa vingt-troisième session, elle s'est félicitée que des coordonnateurs aient été désignés au CPF pour assurer la liaison avec les autres organes constitués et a demandé au CPF de continuer à fournir des informations sur la désignation de coordonnateurs dans les rapports annuels qu'il lui soumettait⁵⁰.

56. Le CPF a continué d'entretenir des relations avec les autres organes constitués, notamment :

- a) En mettant l'accent sur certains de ses domaines d'activité susceptibles de présenter un intérêt particulier sur le plan de la coopération ;
- b) En s'appuyant sur ses travaux et les produits qui en découlaient pour ce qui était de sa représentation au sein d'autres organes et de ses contributions à leur action ;
- c) En se faisant représenter aux réunions de ces organes par des experts participant à titre personnel (en personne ou virtuellement), qui lui faisaient ensuite rapport.

57. En 2023, le CPF a désigné ou reconduit dans leurs fonctions les coordonnateurs ci-après, qui étaient chargés de le représenter auprès d'autres organes constitués et de jouer un rôle de liaison dans le cadre de divers domaines thématiques :

- a) Kevin Adams, Gabriela Blatter, Zaheer Fakir, Richard Muyungi et Mohamed Nasr pour les questions liées à l'adaptation (représentation auprès du Comité de l'adaptation, du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du LEG et du CPF sur les méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, et du LEG, notamment) ;
- b) Diann Black-Layne, Katarzyna Kowalska et Vicky Noens (Belgique) pour les questions liées à la technologie (représentation auprès du Conseil consultatif du CRTC et du Comité exécutif de la technologie, notamment) ;
- c) Mattias Frumerie et Apollonia Miola pour les questions liées au renforcement des capacités (représentation auprès du Comité de Paris, notamment) ;
- d) Kevin Adams, Diann Black-Layne, Javier Antonio Gutiérrez Ramírez, Hyekyoung Jung et Apollonia Miola pour les questions relatives aux pertes et préjudices (représentation auprès du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, notamment) ;
- e) Katarzyna Kowalska pour les questions liées aux mesures de riposte (représentation auprès du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, notamment) ;
- f) Apollonia Miola et Ivan Zambrana Flores pour les questions liées aux peuples autochtones (représentation auprès du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, notamment) ;
- g) Richard Muyungi et Ivan Zambrana Flores pour les questions liées au financement à prévoir pour les forêts ;
- h) Gertraud Wollansky pour les questions de genre.

⁴⁹ Décision 6/CP.21, par. 2.

⁵⁰ Décision 7/CP.23, par. 11.

58. En 2023, les coordonnateurs entrants et sortants ont participé à diverses réunions et manifestations, dont les suivantes :

a) La dix-huitième réunion du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, où les coordonnateurs ont présenté les conclusions de la cinquième évaluation biennale, décrit le travail d'élaboration du projet de directives destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier, et évoqué les mandats que la COP et la CMA avaient confiés au CPF à leurs dernières sessions respectives concernant le renforcement de la coopération et de la facilitation dans le contexte des mesures et de l'appui, entre autres volets des travaux du CPF ;

b) La huitième réunion du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, où les coordonnateurs ont réaffirmé la disposition du CPF à continuer de débattre des mesures que le Groupe de facilitation pouvait prendre pour intégrer les questions relatives à l'accès des peuples autochtones au financement de l'action climatique dans son programme de travail ;

c) Les réunions du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du LEG et du CPF, lors desquelles les coordonnateurs ont contribué à l'élaboration d'un document technique sur les méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, qui serait soumis en tant que contribution au premier bilan mondial⁵¹ ;

d) Les réunions du Comité de Paris, lors desquelles les coordonnateurs ont formulé des observations par écrit au sujet d'une brochure sur l'accès au financement de l'action climatique, sa mobilisation et son renforcement, qui serait publiée avant la vingt-huitième session de la COP. Les deux organes ont réfléchi à la possibilité d'organiser ensemble un atelier sur les moyens d'améliorer l'efficacité des activités de renforcement des capacités menées et financées par les fonds relevant de la Convention, les donateurs bilatéraux et les banques multilatérales de développement ;

e) La vingt et unième réunion du Conseil consultatif du CRTIC, en amont de laquelle les coordonnateurs ont communiqué des informations sur les activités du CPF et son plan de travail pour 2023. Cette réunion ayant eu lieu en même temps que la trente-deuxième réunion du CPF, les coordonnateurs n'ont pas pu y assister. Ils ont soumis leur contribution par écrit ;

f) Les réunions du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, lors desquelles les coordonnateurs ont réfléchi aux moyens d'améliorer la cohérence et la coordination des travaux des deux organes et se sont félicités que le Comité de Paris ait proposé d'organiser, conjointement avec le CPF, des ateliers ou autres manifestations visant à sensibiliser les parties prenantes à l'importance du renforcement de leurs capacités. Les coordonnateurs ont aussi fait des commentaires sur des brochures du groupe de coordination informel, qui traitaient de l'atténuation, de l'adaptation et du financement de l'action climatique.

59. En outre, à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires :

a) Le CPF a organisé une manifestation parallèle pour diffuser des informations sur ses travaux et les produits qu'il livrerait en amont de la vingt-huitième session de la COP. Cette manifestation a été l'occasion de débattre du rôle que jouait le CPF à l'appui de l'action des Parties et de la communauté du financement de l'action climatique au sens large dans le contexte des mandats que lui avait confiés la COP à sa vingt-septième session et des priorités stratégiques de la vingt-huitième session de la COP ;

b) L'un des coprésidents du CPF a participé à la troisième réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché, et est revenu sur les principaux enseignements tirés de la cinquième évaluation biennale, les conclusions du premier rapport

⁵¹ Comité de l'adaptation, LEG et CPF, 2023, *Methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support*, document de référence, Bonn, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin/methodologies-for-reviewing-the-adequacy-and-effectiveness-of-adaptation-and-support-reference-paper>.

sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que les temps forts du forum sur le financement de transitions justes ;

c) La coordonnatrice pour les questions de genre est intervenue lors du dialogue entre les présidents des organes constitués sur l'intégration des questions de genre dans les travaux de ces organes. Elle a décrit les progrès accomplis par le CPF dans la prise en compte des questions de genre et évoqué certains objectifs qu'il restait à atteindre (assurer une représentation équilibrée des genres parmi les participants à toutes les manifestations et activités de communication du CPF, et utiliser davantage de données et informations ventilées par genre dans les rapports techniques, notamment).

Annexe I

Composition du Comité permanent du financement au 28 septembre 2023

[Anglais uniquement]

I. Parties included in Annex I to the Convention

Kevin Adams (United States of America)
Gabriela Blatter (Switzerland)
Mattias Frumerie (Sweden)
Katarzyna Kowalska (Romania)
Apollonia Miola (European Union)
Ian Naumkin (Russian Federation)
Vicky Noens (Belgium)
Saiko Saito (Japan)
Gertraud Wollansky (Austria)
Brittany Young (Australia)

II. Parties not included in Annex I to the Convention

African States

Zaheer Fakir (South Africa)
Mohamed Nasr (Egypt)

Asia-Pacific States

Hyekyoung Jung (Republic of Korea)
Chandni Raina (India)

Latin American and Caribbean States

Javier Antonio Gutiérrez Ramírez (Nicaragua)
Ivan Zambrana Flores (Plurinational State of Bolivia)

Least developed countries

Zerihun Getu Mekuria (Ethiopia)

Other Parties not included in Annex I to the Convention

Richard Muyungi (United Republic of Tanzania)
Liucai Zhu (China)

Small island developing States

Diann Black-Layne (Antigua and Barbuda)

Annexe II

Plan de travail du Comité permanent du financement pour 2024

[Anglais uniquement]

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
1. Mandated activities of the SCF under decision 2/CP.17, paragraph 121		
(a) Organize a forum for the communication and continued exchange of information among bodies and entities dealing with climate change finance in order to promote linkages and coherence	2024 SCF Forum on accelerating climate action and resilience through gender-responsive finance organized and held	Pending agreement on date and venue
	SCF strategic outreach plan continuously updated and implemented	Ongoing
Decision 1/CP.18, paragraph 70: implement the work programme of the SCF, including the creation of a climate finance forum that will enable all Parties and stakeholders to, inter alia, exchange ideas on scaling up climate finance	Linkages established and ideas continually exchanged with constituted bodies, operating entities of the Financial Mechanism and organizations dealing with climate finance	Ongoing
Decision 5/CP.18, paragraph 4: facilitate the participation of the private sector, financial institutions and academia in the Forum	Stakeholders engaged via calls for inputs, webinars and outreach activities	Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 12: ensure the value added of the Forum when deciding on the topic of each Forum; provide clear recommendations to the COP, as appropriate, regarding follow-up actions on the Forum; and enhance the dissemination, use and ownership of the accumulated knowledge and expertise gathered at the Forum	Co-facilitators engaged at events to provide information on the outcomes of the SCF Forum	Ongoing
(b) Maintain linkages with the SBI and the UNFCCC constituted bodies, including in relation to decision 8/CP.23, paragraph 11: further refine the approach to maintaining linkages with the subsidiary and constituted bodies according to resources available and in the context of existing working modalities	Presiding officers of the subsidiary bodies and Chairs of the constituted bodies informed about the activities of the SCF, and working relationships established	Ongoing
	SCF focal points appointed to enhance engagement with constituted bodies under the Convention and the Paris Agreement	Ongoing
(c) Provide the COP with draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism with a view to improving the consistency and practicality of such guidance, taking into account the annual reports of the operating entities and relevant submissions from Parties	Draft guidance provided to the COP and the CMA	COP 29/CMA 6

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
Decision 3/CMA.1, paragraph 8: prepare draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism, and on the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund, for consideration and adoption by the CMA	Draft guidance provided for consideration by Parties	COP 29/CMA 6
Decisions 11/CP.25, paragraph 13; and 5/CMA.2, paragraph 13: consider inputs that may be provided by the WIM Executive Committee to the work of the SCF in preparing elements of draft guidance for the operating entities	Draft guidance provided for consideration by Parties	COP 29/CMA 6
Decision 14/CP.27, paragraph 13: improve working modalities for preparing the draft guidance for the operating entities of the Financial Mechanism	Draft guidance provided for consideration by Parties	COP 29/CMA 6
(d) Make recommendations on how to improve the coherence, effectiveness and efficiency of the operating entities of the Financial Mechanism	Recommendations provided to the COP, as appropriate	Sessions of the COP and the CMA
Functions of the SCF as per decision 1/CP.16, paragraph 112: rationalize the Financial Mechanism, including the undertaking of analyses and information exchanges	Recommendations provided to the COP, as appropriate	Sessions of the COP and the CMA
	Information exchanged through the SCF Forum, as appropriate	Ongoing
(e) Prepare a BA, to include information on the geographical and thematic balances of climate finance flows	Technical report prepared by a technical team and a summary and recommendations prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2024	COP 29/CMA 6
Decision 3/CP.19, paragraph 11: in the context of the preparation of the BA, consider ongoing technical work on operational definitions of climate finance, including private finance mobilized by public interventions, to assess how adaptation and mitigation needs can most effectively be met by climate finance, and include the results in the annual report of the SCF to the COP		Ongoing
Decision 9/CP.21, paragraph 13: take into account in the BA the enhanced information provided by Parties included in Annex II to the Convention referred to in paragraph 6 of decision 9/CP.21		Ongoing
Decision 4/CP.24, paragraph 5: use the established terminology in the provisions of the Convention and the Paris Agreement in relation to climate finance, where applicable		Ongoing
Decision 4/CP.24, paragraph 10: map, every four years, as part of the BA, the available information relevant to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, including its reference to Article 9 thereof		Ongoing
Decision 19/CMA.1, paragraph 24: prepare synthesis reports for the technical assessment of the global stocktake		Ongoing

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
Decisions 11/CP.25, paragraph 9; and 5/CMA.2, paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		Ongoing
Decision 14/CP.27, paragraph 7: further work, in the sixth BA, on data limitations in relation to private climate finance, including private finance mobilized by developed country Parties through bilateral and multilateral channels, and finance in sectors other than energy and transport, including in relation to data by region, private finance mobilized from public interventions and financing arrangements relevant to averting, minimizing and addressing loss and damage;		Ongoing
(f) Provide expert input, including through independent reviews and assessments, to the preparation and conduct of the periodic reviews of the Financial Mechanism by the COP	Expert input to the seventh review of the Financial Mechanism provided	COP 29, pending adoption of the guidelines for the seventh review at COP 28
2. Determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		
Decision 4/CP.24, paragraph 13: prepare, every four years, a report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement, for consideration starting at COP 26 and CMA 3	Technical report prepared by a technical team and an executive summary prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2024	COP 29/CMA 6
Decision 4/CP.24, paragraph 14: collaborate, as appropriate, with the operating entities of the Financial Mechanism, the subsidiary and constituted bodies, multilateral and bilateral channels, and observer organizations		Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 9; and 5/CMA.2, paragraph 9: present, to the extent possible, disaggregated information in relation to, inter alia, mapping data availability and gaps by sector, assessing climate finance flows and presenting information on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 12; and 5/CMA.2, paragraph 12: in implementing the strategic outreach plan, build on existing efforts to reach out to developing country Parties and relevant developing country stakeholders when generating data and information for the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement		Ongoing

<i>Activity</i>	<i>Outcomes/results</i>	<i>Time frame</i>
Decision 5/CP.26, paragraph 19: in preparing future reports on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement, continue to reach out to developing country Parties and relevant developing country stakeholders when generating data and information on needs		Ongoing
3. Progress report on the USD 100 billion per year goal		
Decision 13/CP.27, paragraph 15: prepare BRs, including a summary of key findings, on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation, taking into account other relevant reports, for consideration by COP 29, 31 and 33, with the final report to be considered in the context of matters relating to the SCF	Technical report prepared by a technical team and an executive summary prepared by the SCF as an addendum to its annual report in 2024	COP 29
4. SCF mandates: gender		
Decision 21/CP.22, paragraph 14: all constituted bodies to include in their regular reports information on progress towards integrating a gender perspective into their processes according to the entry points identified in the technical paper referred to in paragraph 13 of decision 21/CP.22	A gender perspective integrated into SCF processes according to the entry points identified in the technical paper	Ongoing
Decisions 11/CP.25, paragraph 14; 5/CP.26, paragraph 26; and 5/CMA.2, paragraph 14: continue to enhance efforts towards ensuring gender-responsiveness in implementing the SCF workplan	Gender considerations integrated into the SCF Forum, the BA, the needs determination report and any new work mandated at COP 28 and CMA 5, as appropriate	Ongoing
5. SCF mandates: general		
Decision 1/CP.21, paragraph 63: serve the Paris Agreement in line with the functions and responsibilities of the SCF established under the COP		Ongoing
Decision 6/CP.21, paragraph 2: continue to strengthen engagement with all relevant stakeholders and constituted bodies	Stakeholder engagement under SCF workstreams, with reference to the SCF strategic outreach plan, enhanced	Ongoing
	Linkages with the constituted bodies under the Convention and the Paris Agreement enhanced	Ongoing
Decision 8/CP.23, paragraph 14: further strengthen stakeholder engagement	Stakeholder engagement enhanced	Ongoing

Annexe III

Plan général du rapport technique de la sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat

[Anglais uniquement]

Acknowledgements

Summary and recommendations by the SCF on the sixth BA, including the tracking, follow-up and review of recommendations from previous BAs

Introduction

- Background and objectives: setting the scene – provide the context relating to decisions of the COP, including decision 4/CP.24 – paragraphs 4 (taking into account the best available science) and 5 (using established terminology in provisions of the Convention and the Paris Agreement in relation to climate finance, where applicable).
- Scope: explicit explanation of what the sixth BA will do (i.e. metadata analysis and overview/summary of existing publicly available information; mapping of available information relevant to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, including its reference to Article 9 thereof).
- Challenges and limitations (e.g. practical difficulties in estimating domestic flows, private flows and other unreported or underreported flows with any certainty, follow-up on gaps and challenges identified in previous BAs).
- Approaches used in preparing the sixth BA:
 - Clearly explain what the BA is: describe data sources, time period, coverage and aggregation (e.g. how the different types of subflows are categorized in the onion diagram, how “pledged” versus “committed” versus “disbursed” flows are treated);
 - Clearly describe where the data on geographical and thematic distribution come from and how they are aggregated and categorized.

Chapter 1: Methodological issues related to the transparency of climate finance

Boxes/case studies

- Key messages, new developments and trends.
- Brief summary or update of ongoing technical work related to the transparency of climate finance, including operational definitions:
 - Compilation of definitions of climate finance and criteria used by various institutions, and compilation of information on how Parties define mitigation and adaptation in their NCs, BRs, BURs, NDCs, NAPs and nationally appropriate mitigation actions;
 - Comparison of approaches used in reporting climate finance, including sector-based methodologies, methodologies for estimating mobilized private finance, and domestic climate finance tracking systems.
- Information on emerging methodologies for measuring mitigation and adaptation finance outcomes.
- Information on emerging methodologies relevant to tracking consistency with the long-term goal outlined in Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement.
- Review of recommendations from the previous BAs.

Chapter 2: Overview of climate finance flows in 2021–2022

Boxes/case studies

- Key messages, new developments and trends.
- Mapping of data availability and gaps by sector, geographical area, theme, and financial instrument or asset class.
- Updated onion diagram, including information on trends since the 2014 BA with respect to flows, thematic and geographical distribution, and financial instruments used, taking into account lessons learned from the fifth BA (e.g. sectors, country classification):
 - Estimates of global total climate finance flows, both international and domestic;
 - Climate finance flows from developed to developing countries;¹
 - UNFCCC funds;
 - South–South cooperation on climate finance;
 - Information on financial instruments used.
- Evaluation of the quality of data (including by clearly identifying the uncertainties associated with each source of data and describing how the quality of measurement and reporting is assessed) and the completeness of data (e.g. clearly outlining the sources of data uncertainty, clearly describing the assessment of data quality as ‘relatively certain’, ‘medium certain’ or ‘relatively uncertain’, and clearly presenting the scale of completeness of data from ‘low’ to ‘high’).
- Update of available data sets that integrate climate change considerations into insurance, lending and investment decision-making processes and that include information relevant to tracking consistency with the long-term goal outlined in Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement.
- Reflection of perspectives of recipient countries.
- Identification of emerging sources of data (e.g. cities).

Chapter 3: Assessment of climate finance flows

Boxes/case studies

- Key messages, new developments and trends.
- Introduction.
- Thematic objectives and geographical distribution of climate finance flows to developing countries:
 - Thematic objectives of climate finance;
 - Geographical distribution of climate finance;
 - Additionality of climate finance provided.
- Effectiveness of climate finance: ownership, needs and impacts:
 - Access to climate finance (e.g. challenges, lessons learned and improvements since the fifth BA);
 - Pledges, approvals, commitments and disbursement of climate finance;
 - Ownership;

¹ For the purpose of the overview of climate finance in the BA, various data sources are used to illustrate flows from developed to developing countries, without prejudice to the meaning of those terms in the context of the Convention and the Paris Agreement, including but not limited to flows from Parties included in Annex I to the Convention and Parties included in Annex II to the Convention to Parties not included in Annex I to the Convention and multilateral development banks; flows from OECD members to countries that are not OECD members; flows from OECD Development Assistance Committee members to countries eligible for OECD Development Assistance Committee official development assistance; and other relevant classifications.

- Alignment of climate finance with investment needs and plans, including in the context of NDCs and NAPs;
- Reported results and impacts of climate finance: selected insights and experience;
- Leverage and mobilization;
- Technology cost.
- Global total climate finance, and developing country flows in context:
 - Total investments by sector and region, including in high-carbon energy;
 - Estimates of subsidies;
 - Subsidies and financing measures affecting forests and land-use change;
 - Global finance at risk from climate change.
- Drivers of climate finance flows.
- Special topics/issues, such as gender and climate finance, forest finance, financial instruments to address loss and damage, technology investment and climate-resilient infrastructure.

Chapter 4: Mapping of information relevant to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, including its reference to Article 9 thereof

Boxes/case studies

- Key messages.
- Introduction.
- Scope.
- Challenges and limitations.
- Ongoing activities and initiatives such as investment portfolios, regulatory initiatives, voluntary private sector disclosures and integration of climate risk in investments.
- Additional information and data sets (e.g. metrics, approaches, methodologies).
- Impact of transformation on the real economy.

Annexes

References

Frequently asked questions

Glossary

Possible examples for boxes/case studies (in relevant chapters):

- Metrics for assessing progress in the alignment of portfolios of international financial institutions, institutional investors, etc.;
- Systems and tools for integrating climate change considerations into investment strategies and decision-making processes in the mainstream investment, lending and insurance sectors;
- Available information relevant to Article 2 of the Paris Agreement;
- The perspective of the small island developing States on climate finance flows;
- Efforts to avoid double counting within the BA;
- Perspectives on the links between development and climate change in providing and accessing finance;
- Financial instruments addressing the potential increased cost of finance due to the integration of climate change risk

Annexe IV

Plan général du deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris

[Anglais uniquement]

Acknowledgements

Executive summary including key findings

Chapter 1: Mandate and scope

- Mandate in decision 4/CP.24, paragraph 13, and guidance in decisions 11/CP.25, 5/CMA.2 and 5/CP.26.
- Scope and approaches used in preparing the second report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement:
 - Description of the sources of information and data, time period, coverage, and how the different information and data from national, subregional, regional and global reports were categorized, aggregated and presented;
 - Description of the approach used by the SCF in determining the needs of developing country Parties, including the follow-up and review of recommendations from the first report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement;
 - Other considerations in the preparation of the second report, for example considerations relating to gender, Indigenous Peoples and implementation of a consultative process.

Chapter 2: Overview of available information on the needs of developing country Parties

- Key findings.
- Introduction.
- Qualitative and quantitative information and data available on the needs of developing country Parties relating to implementing the Convention and the Paris Agreement, according to:
 - Information and data from national reports by theme, geographical region and sector, for example from adaptation communications, NDCs, NAPs, BURs, NCs, technology needs assessments, country programmes (developed for the Green Climate Fund, the Global Environment Facility and the Adaptation Fund), city climate action programmes, as applicable, other national climate change policies and strategies, and national development plans;
 - Information and data from regional and subregional reports, strategies, programmes (e.g. country programmes), policies, etc., including from bilateral and regional agencies and banks, by theme, geographical region and sector, for example from regional and subregional reports on needs in Africa, Asia and the Pacific, Eastern Europe, and Latin America and the Caribbean, including in the least developed countries and small island developing States;
 - Information and data from global reports, policies and programmes, by theme, geographical, sector, etc., for example from multilateral agencies, United Nations programmes and multilateral development banks.

Boxes/case studies/data visualizations

Chapter 3: Processes and approaches for determination of needs in developing country Parties

- Key findings.
- Introduction.
- Institutional arrangements.
- Country experience (e.g. boxes/case studies).

Chapter 4: Underlying assumptions and methodologies used in determining the needs of developing country Parties

- Key findings.
- Introduction.
- Overview of methodologies and approaches used in determining the needs of developing country Parties: indication of the advantages, disadvantages and challenges of each methodology or approach.
- Mapping of criteria and views used by countries and other stakeholders in determining the needs of developing country Parties in relation to both goals (temperature goals or sectoral goals), with differentiation between adaptation and mitigation, and the identification of common trends and views used in determining needs.

Boxes/case studies/data visualizations

Chapter 5: Challenges, opportunities and gaps in determining the needs of developing country Parties

- Key findings.
- Introduction.
- Information gaps and limitations.
- Opportunities for enhancing the determination of needs.
- Insights into determining needs with available resources (country case studies and experience).
- Issues identified by countries and regional and multilateral institutions relating to concerns and obstacles faced in determining the needs of developing country Parties, as well as opportunities, for example:
 - Level of indebtedness, relevant creditworthiness, policies related to finance (co-financing requirements, results-based finance, etc.), instruments available and cost of finance;
 - Co-benefits related to addressing the needs of developing country Parties, such as the Sustainable Development Goals within the framework of the 2030 Agenda for Sustainable Development, disaster risk reduction and the Addis Ababa Action Agenda.

Boxes/case studies/data visualizations

Annexes

References

Frequently asked questions

Glossary

Annexe V

Plan général du deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre

[Anglais uniquement]

Acknowledgements

Executive summary

Chapter 1: Introduction

- Background and objectives: setting the scene – mandate (decision 13/CP.27, paragraph 15) and context (including other relevant decisions).
- Scope: explanation of the nature and scope of the second report on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year by 2020 through to 2025 to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation, taking into account the Climate Finance Delivery Plan and relevant reports. The report will, among other things, focus on backward-looking data and forward-looking data up until 2025, that is, the time frame of the goal.
- Structure.
- Outline.
- Challenges and limitations, for example those related to data availability, methodological, and definitional issues.
- Approach used in preparing the report. Where possible, disaggregated information on themes, sectors and geographical distribution of finance, as well as information on impacts and outcomes of climate finance, will be reflected in the report.

Chapter 2: Sources of information

- Description of approaches used in the sources of information on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year:
 - Backward-looking reports on climate finance:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example BRs and BURs;
 - BAs;
 - Other relevant reports, for example those from OECD, ODI, Oxfam, UNEP gap reports and the World Resources Institute;
 - Forward-looking information on climate finance:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example biennial communications in accordance with Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement, and NDCs;
 - Other relevant reports, for example the Climate Finance Delivery Plan.
- Description of approaches used in the sources of information on the needs of developing countries:

- National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example NCs, BURs and NDCs;
- Report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement;
- Other relevant reports, for example needs-based finance regional and national level climate finance access and mobilization strategies, and technical assessments.
- Description of approaches used in the sources of information on meaningful mitigation actions and transparency on implementation:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example BRs, BURs, NCs, NDCs and REDD+ strategies;
 - Reports prepared by the secretariat, for example the NDC synthesis report, and compilation and synthesis reports for BRs and for BURs;
 - Other relevant reports.

Chapter 3: Quantitative and qualitative information

- Available quantitative and qualitative information on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year from:
 - Backward-looking reports on climate finance:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example BRs and BURs;
 - BAs;
 - Other relevant reports, for example those from OECD, ODI, Oxfam, UNEP gap reports and the World Resources Institute;
 - Forward-looking information on climate finance:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example biennial communications in accordance with Article 9, paragraph 5, of the Paris Agreement;
 - Other relevant reports, for example the Climate Finance Delivery Plan and the UNEP gap reports.
- Available quantitative and qualitative information on the needs of developing countries:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example BURs, NCs and NDCs;
 - Report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement;
 - Other relevant reports, for example needs-based finance regional and national level climate finance access and mobilization strategies, and technical assessments.
- Available quantitative and qualitative information on meaningful mitigation actions and transparency on implementation, for example carbon dioxide emissions reduced or avoided in the relevant time frame, and the number of BURs submitted during the relevant time frame:
 - National reports submitted as part of the UNFCCC process, for example BRs, BURs, NCs and NDCs;
 - Reports prepared by the secretariat, for example the NDC synthesis report, and compilation and synthesis reports for BRs and for BURs;
 - Other relevant reports.

Chapter 4: Progress towards the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year

- Trends in progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation.
- Challenges in progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation.
- Lessons learned in the process towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation.
- Recommendations on possible actions towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation.

Annexes

References
